
Procès-verbal de la fête civique en l'honneur de la liberté célébrée dans la commune de Clermont-Oise (Oise), lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la fête civique en l'honneur de la liberté célébrée dans la commune de Clermont-Oise (Oise), lors de la séance du 24 brumaire an II (14 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 189-191;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40411_t1_0189_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Et sur celle d'approuver le nom de Liberté décerné à la citoyenne Goux, un membre [ROMME (1)] propose qu'elle soit renvoyée par-devant la municipalité de son domicile actuel pour y déclarer le nouveau nom qu'elle adopte, en se conformant aux formes ordinaires.

« Cette proposition est décrétée.

« Un autre membre [MERLIN (de Thionville) (2)] propose qu'il soit défendu à tout citoyen de prendre pour nom propre ceux de Liberté et d'Égalité. La Convention nationale passe à l'ordre du jour sur cette proposition, motivée sur ce que chaque citoyen a la faculté de se nommer comme il lui plaît, en se conformant aux formalités prescrites par la loi (3). »

Suit la déclaration portée à la barre par la Société populaire de Clermont (4) :

Citoyens législateurs,

La Société populaire de Clermont (Oise) nous a député vers vous pour présenter à la barre une citoyenne dont le dévouement patriotique lui a mérité la couronne de chêne. Nous avons trouvé la vertu sous le chaume et nous l'avons récompensée. Vous n'entendez pas sans intérêt le trait sublime de cette femme.

Nommé commissaire pour presser l'arrivage des subsistances destinées à approvisionner et nos frères de Paris et nos frères des armées, je me transporte dans la commune de Méry; je presse les réquisitions, je représente le besoin urgent de nos frères, on s'empresse d'offrir tout ce que l'on a de blé de battu, mais on m'observe qu'on manque de voitures, de chevaux, que tout est aux frontières. La citoyenne Barbier se lève et dit : « Républicain, tu nous as électrisés, nous aimions déjà beaucoup notre patrie et nos frères, tu viens encore d'augmenter en nous ce sentiment; on manque de voitures et de chevaux, eh bien ! mes sœurs, prenons des sacs et allons porter du blé sur notre dos à nos frères de Paris. »

Législateurs, cette action sublime a excité notre admiration, et la couronne civique lui a été décernée.

Cette circonstance, chère à nos cœurs, a été pour nous l'occasion d'une fête solennelle où nous avons célébré toutes les vertus civiques. L'apothéose des premiers martyrs de la liberté, Marat et Le Peletier.

Le patriote Renouf, commissaire du conseil exécutif, était dans nos foyers, il enflamme les âmes du feu sacré de la liberté; il vote une souscription pour les frais de la guerre, on applaudit, et les applaudissements sont suivis de dons abondants. Renouf propose que la fête se termine par la représentation de *l'ode à la liberté*. Une jeune personne belle et ci-devant religieuse est choisie pour représenter cette déesse; elle avait la main appuyée sur la femme Barbier, pour annoncer au peuple, par cet emblème, que la liberté est toujours appuyée sur la vertu. Le ministre du culte de Mouy est témoin de l'attitude fière et républicaine qu'elle

garde à cet instant, il est informé que ses sentiments sont conformes à son costume. Rempli d'estime, il lui propose sa main et l'épouse.

Législateurs, nos commettants ne vous invitent point à rester à votre poste, ils pensent que les montagnards, fondateurs de la liberté française ne peuvent le quitter que quand les tyrans coalisés contre elle seront exterminés.

Les Sociétés populaire de Clermont (Oise) Liancourt et Mouy ont chargé la citoyenne Barbier d'une mission particulière dont elle va s'acquitter.

Citoyens, les sans-culottes de Liancourt abhorrent ce nom à cause de l'infâme qui le porte. Ils demandent, en conséquence, qu'il leur soit permis de le changer en celui de *l'Unité de l'Oise*.

La plus grande partie des dons que nous venons déposer sur l'autel de la patrie sont les hochets ou joyaux de nos femmes; ils précèdent ceux de la superstition et du fanatisme qui ne tarderont pas à arriver. Ils consistent, etc.

(Pièces annexes.)

A.

Procès-verbal de la fête civique de Clermont-Oise (1).

Ce jourd'hui, dixième jour de brumaire, l'an II de la République française, une, indivisible et impérissable, la Société républicaine de Clermont, département de l'Oise, au milieu d'un concours immense de citoyens du district, a célébré une fête en l'honneur de la liberté, l'égalité, l'union et toutes les vertus civiques.

La Société républicaine de *l'Unité de l'Oise* invitée à cette fête, une députation de celle de Clermont se rendit au-devant d'elle; un des membres dit :

« Citoyens frères et amis, nous honorons en vous les vertus civiques dont vous venez célébrer la fête avec nous. »

Arrivés sur la route de Paris, lieu de la réunion, le citoyen Scellier, juge de paix et membre de la Société populaire de la commune de Clermont, dit au peuple assemblé : « Citoyens, je vous présente la femme Barbier qui, lorsque je fus à Méry pour les subsistances, prononça ces paroles que vous n'entendrez pas sans émotion : « *Républicain, tu nous as électrisés, nous aimions déjà beaucoup notre patrie et nos frères, tu viens encore d'augmenter en nous ce sentiment; on manque de voitures, eh bien ! mes sœurs, prenons des sacs et (faisant un geste expressif) allons porter du blé sur notre dos à nos frères de Paris.* »

Citoyens, cette action sublime a excité notre reconnaissance, et la couronne civique lui a été décernée.

Une députation des Sociétés populaires, accompagnée de Renouf, commissaire du conseil exécutif, s'est rendue à Méry pour couronner cette femme vertueuse qui, recevant l'accolade fraternelle, nous dit : *De tout mon cœur, ô douce fraternité, l'on ne se connaît pas, cependant on s'aime de toute son âme, dès lors qu'on est patriote.*

Renouf a peint la sublimité de cette action dans les termes les plus énergiques : *Citoyens.*

(1) D'après les journaux de l'époque.

(2) *Ibid.*

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 215.

(4) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 745.

a-t-il dit, *commissaire du conseil exécutif pour les subsistances, j'ai fait hier punir un membre d'une commune qui s'est refusé d'obéir à la loi : si toutes les communes en avaient agi ainsi, nos braves défenseurs seraient morts de faim, dans le moment même où leur valeur expulsait nos ennemis du territoire de la République, préparait la République universelle, et forçait Monseigneur le prince de Cobourg à convenir que les Français sont de fiers républicains ; mais aussi, si toutes les communes avaient fait comme celle de Méry, si toutes les femmes avaient fait comme la femme Barbier, les réquisitions eussent été inutiles, il n'eût pas été besoin de commissaires, nos armées, ainsi que la commune de Paris, cette grande armée de 800,000 hommes qui combat sans cesse pour la liberté, eussent été abondamment approvisionnées.*

C'est dans cet instant, citoyens, qu'en présence d'une foule immense de citoyens de la commune de Méry et de celles environnantes, au milieu des cris de : *Vive la République ! vive la Montagne ! vivent les sans-culottes !* la femme Barbier a reçu la couronne de chêne que son dévouement lui a mérité. J'arrive avec elle, citoyens, cette femme vertueuse vient participer à notre fête.

Le couronnement de la femme Barbier se renouvelle aussitôt ; les douze citoyennes qui ont accompagné les commissaires à Méry l'environnent, tenant en main autour d'elle, chacune un ruban tricolore attaché à la couronne de chêne.

Le cortège s'avance dans l'ordre suivant :

Un groupe de cavalerie ouvre la marche.

Il est suivi par les tambours et un détachement de la force armée de Clermont.

Un troisième groupe composé de sans-culottes costumés à l'antique, ayant en tête un guidon chargé de cette inscription : *L'union fait notre force*, portait le faisceau, emblème de l'union de tous les Français, orné de tous les attributs de la force.

Les musiciens, les citoyennes en blanc portant les couleurs nationales, formaient le quatrième groupe.

Marchaient ensuite des enfants, l'espérance de la patrie.

Les Sociétés populaires de Clermont et de l'Unité de l'Oise, environnaient la citoyenne Barbier, et, conduite par leurs présidents, elle annonçait au peuple dans cette position, que c'est dans l'enceinte des Sociétés républicaines que la vertu paraît dans tout son éclat et qu'elle y trouve sa récompense.

Les bustes de Marat, Le Peletier et Brutus, portés par des citoyens, vêtus à l'antique, offraient au peuple l'exemple du courage et des vertus républicaines.

De jeunes citoyennes vêtues de blanc, les cheveux flottants, et ornés de rubans tricolores, portaient l'urne funèbre de Marat et Le Peletier ; elles exprimaient par leur silence la douleur du peuple français.

Un chœur de jeunes citoyennes, ornées de rubans et de ceintures tricolores, portant des couronnes de chêne, des vases de parfums et le feu destiné à brûler sur l'autel, n'attendaient que le moment du sacrifice que l'on devait offrir aux mânes des premiers martyrs de la liberté.

Arrivés au pied de la montagne qui venait d'être élevée pour figurer celle où s'est consignée la liberté française, une très belle femme

nommée Goux, ci-devant religieuse, en robe blanche, descend du char couvert d'une draperie aux trois couleurs ; Renouf la conduit sur le haut de la montagne, il la place debout sur une éminence préparée ; là, tenant en sa main gauche une pique surmontée du bonnet de la liberté, elle pose sa main droite sur la tête de la citoyenne Barbier. « Citoyens, dit Renouf, apprenez par cet emblème, que la liberté est toujours appuyée sur la vertu. » Des vieillards et des enfants, au milieu desquels était placé l'Acte constitutionnel, des mères de famille recommandables par leur fécondité, et portant dans leurs bras l'espérance de la République, environnaient la montagne. Les membres des autorités constituées, ornés de leurs marques distinctives étaient confondus dans les groupes, et donnaient le bras aux femmes des artisans sans-culottes ; l'air retentit de toutes parts de chants harmonieux et civiques.

Un enfant est apporté par Orain, brave sans-culotte de la Société, pour être offert à la Liberté et recevoir à ses pieds le baptême civique ; quatre jeunes filles en blanc le reçoivent des mains de deux prêtres mariés, sur un drapeau iricolore portant cette inscription : *Tremblez, tyrans, la France est libre, l'univers entier le deviendra*. L'enfant reçoit les noms de *Brutus, Marat, Le Peletier, Barbier*.

Non loin de là de jeunes colombes attachées au pied de l'arbre de la Féodalité rompent leurs chaînes et s'élèvent dans les airs aux cris mille fois répétés de : *Vive la liberté !* L'arbre tombe, mais, ô douleur ! par une fatalité inconcevable et malgré les mesures prises pour en diriger la chute, il frappe un vieillard infirme et trop pesant pour éviter le coup ; un saisissement général s'empare de tous les esprits, un morne silence succède aux cris de joie et d'allégresse ; mais bientôt les espérances renaissent, les officiers de santé arrivent de la maison où le blessé avait été transporté, ils annoncent que Hubert a repris ses sens, qu'il n'a été blessé que légèrement et qu'ils espèrent dans peu le rendre à la patrie et aux tendres embrassements de ses frères.

A cette nouvelle, les inquiétudes se calment, et la joie renaît dans tous les cœurs. La citoyenne Barbier, du haut de la montagne, promenant ses regards sur tout le peuple assemblé : « Frères et amis, leur dit-elle, que ne puis-je, nouvelle Judith, exterminer d'un seul coup tous les Holophernes coalisés contre ma patrie ! Que ne puis-je, comme Samson, armer ma main de la mâchoire d'un âne pour massacrer tous nos scélérats ennemis, bien dignes du nom de cousins germains des philistins. » A ce discours, couvert des plus vifs applaudissements, succède le chant des hymnes patriotiques en l'honneur de la liberté, et l'air retentit des cris mille fois répétés : *Vive la Montagne !*

Le cortège continue sa marche dans le même ordre jusque sur la grande place de la commune préparée pour célébrer l'apothéose des martyrs de la liberté, *Marat* et *Le Peletier*, et pour honorer les vertus républicaines.

Il passe sous le niveau de l'égalité, placé à l'entrée de cette grande place ; on entend de toutes parts ce cri unanime : *Vive l'égalité !*

La scène présentait un espace demi-circulaire formé par des peupliers liés entre eux par des guirlandes de feuilles de chêne et garni de trois piédestaux ; en avant était construit un cénotaphe de forme antique, élevé sur une estrade flanquée de socles aux quatre coins.

Plus loin, et à quelque distance, s'élevait un autel rond appuyé sur une base particulière.

La Liberté, placée sur son char, dominait sur la place et fixait les vœux et les hommages de tous les assistants.

Les bustes de Marat, Le Peletier et Brutus furent déposés sur les piédestaux qui leur étaient destinés; les musiciens, rangés entre les espaces qui les séparaient, exécutèrent plusieurs morceaux de musique funèbre; les urnes cinéraires de Marat et Le Peletier furent placées sur le sarcophage.

Les jeunes citoyennes en blanc, les cheveux flottants, environnant l'autel, allumèrent le feu du sacrifice et brûlèrent des parfums.

Des chœurs placés sur le socle de l'estrade chantaient plusieurs hymnes en l'honneur de Marat et Le Peletier.

Un orateur prononça l'éloge funèbre des deux immortels fondateurs de notre liberté, qui ont succombé sous le fer assassin des conspirateurs.

Le cortège reprend sa marche et se rend au lieu où devait se terminer la fête.

La Liberté, appuyée sur la citoyenne Barbier, prend place sur le lieu le plus élevé, et les citoyens réunis dans l'enceinte d'un vaste édifice goûtent, pour la première fois, les délices d'un spectacle vraiment digne des républicains. Des groupes nombreux de citoyens et citoyennes représentent la scène touchante de l'offrande à la Liberté; les voûtes de l'édifice retentissent du chant varié des hymnes patriotiques tandis que les guirlandes de fleurs s'amoncellent et que les parfums fument sur l'autel de la Liberté; les citoyens se pressent à l'envi autour de cet autel, pour y déposer leurs offrandes patriotiques; tous les cœurs s'abandonnent à la plus douce ivresse.

La scène change, le coup de théâtre le plus magnifique s'exécute, et le plus vil enthousiasme s'empare de tous les spectateurs; à la dernière strophe de l'hymne marseillaise, le son lugubre et précipité du tocsin, mêlé au bruit des tambours et des trompettes, annonce que la liberté est en danger; au même instant, la force armée et les citoyens, par un mouvement simultané, se précipitent sur la scène avec cette intrépidité, gage certain de la victoire, et qui caractérise les hommes libres; ils représentent le tumulte d'un combat par le cliquetis des baïonnettes, fusils, sabres, broches, fourches et autres armes.

Le président de la Société populaire de l'Unité prononce ensuite un discours plein d'énergie et de patriotisme; les idées fortes et neuves qu'il contient fixent toute l'attention de l'assemblée, il est suivi du cri unanime de *Vive la République! vive la Convention! vive la Montagne! vivent les sans-culottes! vivent nos frères de l'unité!*

La grande famille était réunie; on la vit tout entière partager les délices du banquet civique. Qu'il était beau, ce repas, où tous les citoyens confondus ne laissaient plus voir qu'une société de véritables frères! Tout était jouissance pour l'observateur sensible qui voyait une réunion d'hommes élevés à la hauteur de la loi sublime de l'égalité et de la fraternité, s'enivrer de cette joie pure dont le sentiment n'est réservé qu'à la vertu.

La fête fut terminée par un bal pendant lequel la citoyenne Barbier, placée dans un lieu élevé, semblait annoncer au peuple que la vertu doit toujours présider aux plaisirs des républicains.

Sur les minuit, Renouf annonce qu'il vient

d'être prévenu que les espérances conçues sur l'état du citoyen Hubert commencent à s'évanouir, que sa blessure, quoique légère par elle-même, a déterminé une attaque d'apoplexie, que cette maladie, dont il a déjà ressenti plusieurs fois et depuis longtemps les atteintes, donne les plus vives inquiétudes sur sa situation, qu'il est dans ce moment dans le délire et qu'il ne profère que ces mots : « Ça va, ça va, ça ira! » Alors une douleur profonde s'empare de tous les cœurs : « Citoyens, ajoute-t-il (avec cet enthousiasme qui saisit un homme de bien lorsqu'il voit l'occasion de faire une bonne action), on me sollicite d'écrire à la Convention nationale pour obtenir en faveur de la femme Hubert la continuation de la pension viagère dont il jouit sur les biens d'un émigré; on veut vous ravir un honneur qui vous appartient tout entier, vous ne le souffrirez pas, j'en atteste votre humanité et votre patriotisme. S'il faut renoncer à l'espoir de revoir notre ami, s'il est perdu pour nous, prouvons au moins que nous le chérissions, perpétuons, autant qu'il est en nous, son souvenir, en prenant soin de sa veuve, et en lui continuant sa pension viagère; ne m'enviez pas, citoyens, l'honneur d'être au nombre des souscripteurs. Cette proposition est accueillie avec les plus vifs transports par les membres des Sociétés populaires et républicaines de Clermont et de l'Unité de l'Oise; une foule d'autres citoyens se présente aussi pour partager cet acte de justice; on arrête qu'il sera ouvert à la Société populaire de Clermont un registre pour les inscrire. Dès ce moment, plus de danses, plus de plaisirs; chacun des citoyens, abîmé dans la douleur de la perte trop prochaine de l'ami de la liberté, se retire en adressant au Ciel des vœux qui, peut-être, hélas! ne seront pas exaucés.

La Société républicaine de Clermont-Oise, ayant entendu la lecture de ce procès-verbal, dans sa séance du 15 de brumaire, a arrêté qu'il serait imprimé et adressé à la Convention nationale, à la commune de Paris, à la Société mère, à tous les départements et aux communes du district de Clermont.

Signé : PLAYOUT, président; CENSIER et COLNÉ, secrétaires.

B.

Extrait des registres des séances de la Société populaire, républicaine de Liencourt (1).

Séance extraordinaire du 9 brumaire, 2^e année de la République française, une, indivisible et impérissable.

Conformément à l'arrêté de la séance d'hier, concernant la fête de la Fraternité, la Société s'est rendue à l'église à dix heures du matin, tant pour célébrer ladite fête, que pour recevoir le citoyen Renouf, commissaire du pouvoir exécutif, le citoyen Noël, commissaire de la municipalité de Paris, et une députation de la Société populaire républicaine de Clermont-Oise.

Cette séance avait été annoncée par le son de la cloche et des tambours, pour y appeler les citoyens et citoyennes de la commune; les municipalités de toutes les communes du canton avaient été également invitées, deux jours avant,

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 745.